

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2026

Secrétaire de séance : Mme Pascale MOPIN

MM. GODEFROY, DE Ré, CHARTREL, DURAND, LECAT, MARCHANDISE, POIRET,

Mmes BIAVA, DESTALMINIL, HARDIER-QUINT, HERVAUX, MOPIN, SEZILLE DES ESSARTS,

Pouvoir :

Absent : M. Jérôme PLUCHE,

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 19 décembre 2025, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE :

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL BRIE-PICARDIE, aux conditions de taux de l'institution en vigueur à la date des contrats, l'attribution d'une ligne de trésorerie d'un montant de 120 000,00 euros, destinée à assurer la trésorerie de la Commune dans l'attente du solde des subventions.

La Commune de CUTS confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, à la signature du contrat de prêt à passer avec le Prêteur et à l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE ET HAUTS DE France :

Le conseil municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise, pour le programme suivant :

Projet d'installation d'une vidéoprotection – seconde phase :	18 797.80 € HT
Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Oise :	8 834.96 € HT
(taux 37 % + 10%)	
Subvention sollicitée auprès des Hauts de France :	4 699.45 € HT

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE LOCATION :

Sur présentation de monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal décide de renouveler les contrats de location suivants :

- Celui que le Maire consent à Monsieur ROSARD pour le logement qu'il occupe 131 place du Maréchal Leclerc et qui prend fin le 31 mars 2026. Considérant l'indice de référence des loyers INSEE au 4^{ème} trimestre 2025 le loyer est fixé à 647.56 € arrondi à compter du 1^{er} avril 2026 jusqu'au 31 mars 2027.
- Celui que la Commune consent à Monsieur et Madame DEBLATON pour la location d'un terrain communal situé lieu-dit « Berlincamp » d'une superficie de 620 m² et qui prend fin le 31 mars 2026. Comme chaque année, le montant forfaitaire mensuel est révisé et passe à 73.95 € à compter du 1^{er} avril 2024 jusqu'au 31 mars 2025.

Et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à passer à cet effet.

BONS ALIMENTAIRES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer quatre bons d'alimentation par an : Pâques, 14 juillet, fête communale (septembre) et Noël d'un montant de 40 € par personne aux aînés nécessiteux et aux bénéficiaires du RSA. Deux personnes sont concernées.

Commission Travaux :

- M. DE RE informe que le logement situé 145 place du maréchal Leclerc est réhabilité. La réception des travaux a eu lieu le 12 février 2026.

L'Entreprise Charlet doit installer les garde-corps à l'étage pour finaliser le projet.

- L'installation de la vidéoprotection a débuté le 19 janvier 2026 pour une durée d'environ un mois. Le projet étant subventionnable jusqu'à fin 2026, une demande de dossier de subvention sera déposée pour un ajout de cinq sites supplémentaires sur la commune. Le montant est de 22 557,36 € TTC.

Affaires diverses :

Epicerie Sociale : Mme SIMON informe le conseil que les participations communales au fonctionnement de l'épicerie Sociale sont fixées à 1,80 € par habitant pour l'année 2026. Elles étaient à 1,75 € en 2024 et 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

**Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Guy GODEFROY**